



# DÉLIBÉRATION N°2023/03/03

## Affectation du résultat 2022

L'an deux mille vingt-trois le 09 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

**Etaient présents :** Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Stéphane HAUDECOEUR / Agnès PELFORT / Jean-Michel MAZET / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Estelle SUEUR / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Marie-Annick LAROCHE / Sylvie POYE / Sandrine MARSAL / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT

**Etaient absents :** Marielle ERNOULT (pouvoir à Eric MÜLLER) / Christelle TERRE (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Laurent TARASSI) / Fabiola BASSELIN (pouvoir à Agnès PELFORT) / Brigitte DUBOIS-LOMBART (pouvoir à Sébastien ROTH) / Caroline LEGROS-HUMBLLOT (pouvoir à Jean-Michel MAZET) / Jamal AMEDJDOUB (pouvoir à Jean-Paul ROCOURT) / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Agnès PELFORT

En exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 7

Votants : 25

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le compte administratif 2022 de la commune,  
Vu le compte de gestion 2022 de Monsieur le Receveur Municipal,

Considérant que l'excédent de fonctionnement 2022 s'élève à 696 817,98 €, l'excédent d'investissement s'élève à 193 043,46 €, le solde des restes à réaliser de fonctionnement 2022 s'élève à 46 840,90 € et le solde des restes à réaliser d'investissement 2022 s'élève à 114 886,99 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette la somme de : 696 817,98 €
- D'inscrire au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » en recette la somme de : 193 043,46 €

Adopté à l'unanimité

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 09 mars 2023

Date de la convocation le 03 mars 2023

Le secrétaire de séance,  
Agnès PELFORT



Le Maire,  
Frédéric BESSET